

Introduction

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **71 (1976)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le contenu de ce numéro spécial, deux fois plus épais qu'un fascicule ordinaire de la revue *Heimatschutz*, est consacré à la conclusion de l'Année européenne du patrimoine architectural, et plus particulièrement au concours entre communes organisé sur le plan européen et qui a donné pour la Suisse un résultat extrêmement réjouissant. Quant à la conférence réunie à Amsterdam en octobre 1975, elle apparaît comme «la fin d'un commencement» – oui, un bon début qui devra avoir des suites positives; elle s'est achevée par une Déclaration, énumérant un certain nombre de principes, dont nous ne voudrions pas priver nos lecteurs. Enfin les brefs exposés qui, du point de vue de la protection du patrimoine architectural, concernent le travail entrepris ou réalisé en Suisse et, avec un mot de conclusion de l'ancien conseiller fédéral L. von Moos, complètent ce numéro, il sied de les considérer comme des rapports intermédiaires.



Le point culminant de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 a été la conférence de clôture qui s'est déroulée du 21 au 25 octobre à Amsterdam, avec la participation de quelque 1200 délégués et observateurs de plus de 30 pays et de divers organismes internationaux. Ce congrès, organisé par le Conseil de l'Europe, était présidé par lord Duncan-Sandys, président d'Europa Nostra (fédération européenne des associations privées pour la sauvegarde du patrimoine).

Le rapporteur général du congrès, ouvert par le prince Claus des Pays-Bas, était le professeur Alfred-A. Schmid, de Fribourg, président de la Commission fédérale des monuments historiques. Faisaient en outre partie de la délégation désignée par le Conseil fédéral: l'ancien conseiller fédéral L. von Moos (chef de la délégation), président de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine; M. Max Altorfer, directeur au Département fédéral de l'intérieur; le professeur à l'Ecole polytechnique fédérale C.-A. Beerli; M. Ami Delaloye, architecte; Mme Sybille Heusser, architecte; le professeur Paul Hofer; le professeur A. Knœpfli; M. Fritz Lauber, vice-président de la Commission fédérale des monuments historiques; M. Yves Moret, du Département politique fédéral; le conseiller aux Etats et professeur Olivier Reverdin; M. Ariste Rollier, président de la Ligue suisse du patrimoine national; le professeur H.-R. Sennhauser, vice-président de la Société de l'histoire de l'art en Suisse; le professeur Jean-Pierre Vouga, vice-délégué à l'aménagement du territoire, du Département fédéral de justice et police; M. Albert Wettstein, directeur de l'Œuvre suisse pour l'artisanat; M. Pit Wyss, président de la section zuricoise du «Heimatschutz», ainsi que M. Ambros Eberle, secrétaire du Comité national suisse.